



HAL
open science

Chasse et politique : le mouvement Chasse-Pêche-Nature-Traditions de 1989 à 1999

Frédéric Tignat

► **To cite this version:**

Frédéric Tignat. Chasse et politique : le mouvement Chasse-Pêche-Nature-Traditions de 1989 à 1999. Travaux et Recherches de l'UMLV, 2002, 5, pp.37-60. hal-04405585

HAL Id: hal-04405585

<https://hal.science/hal-04405585>

Submitted on 19 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE MARNE-LA-VALLÉE

TRAVAUX
ET
RECHERCHES
DE L'UMLV

LITTÉRATURES
SCIENCES HUMAINES

TRAVAUX ET RECHERCHES DE L'UMLV
LITTÉRATURES ET SCIENCES HUMAINES

Revue semestrielle

Directrice de rédaction :
Fabienne BOCK

Comité de rédaction :
Louise BENAT-TACHOT — Thierry BONZON — Vladimir IAZYKOFF
Christian LUPOVICI — Robert SAYRE — Michael A. SOUBBOTNIK

Secrétaire de rédaction : Emmanuelle BRUN
Directeur de publication : Dominique PERRIN
Conception graphique : Michelle THOMAS et Bertrand ZAKOWETZ

RÉDACTION :

"Travaux et Recherches de l'UMLV", Université de Marne-la-vallée, Cité Descartes 5, Boulevard Descartes, 77454 Marne-la-Vallée cedex 2. (Tel. 01.60.95.70.75 ; Télécopie : 01.60.95.70.77)

CORRESPONDANCE :

Toute correspondance est à adresser à la rédaction.

ABONNEMENTS / VENTE AU NUMERO :

| | Vente au numéro | Abonnement annuel |
|--------------|-----------------|-------------------|
| Particuliers | 6 € | 12 € |
| Institutions | 12 € | 24 € |

Voir bulletin d'abonnement à l'intérieur du numéro

ISSN : 1298-1168

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Présentation du numéro | 4 |
| Articles | |
| Emily Buzer , Les bailliages de Melun et Moret : la préparation aux Etats généraux de 1789 | 7 |
| Matthieu Robert , Marguerite d'Arc contre Philippe II le Hardi : la vente du château de Jaucourt et ses conséquences (22 décembre 1367) | 21 |
| Frédéric Tignat , Chasse et politique : le mouvement Chasse-Pêche-Nature-Traditions de 1989 à 1999 | 37 |
| Barbara Bauchat , Les transformations d'une institution bourgeoise : l'exemple du Lions Club de Metz | 61 |
| Michèle Ernst et Jérôme Pélisse , Le temps de travail, enjeu social et objet de règles | 79 |
| Cédric Aznal , Le sens du travail dans une entreprise publique après ouverture à la concurrence | 103 |
| François Masure , Devenir Français ? Une approche anthropologique de la nationalité | 115 |
| — | |
| Liste commentée des mémoires de sociologie et d'histoire ancienne, médiévale, moderne et contemporaine soutenus devant l'Université de Marne-la-Vallée en 2000-2001 | 137 |
| Liste commentée des mémoires de civilisation des pays anglophones soutenus devant l'Université de Marne-la-Vallée en 1997-2000 | 145 |
| — | |
| Actualités | 149 |

Chasse et politique : le mouvement Chasse-Pêche-Nature- Traditions de 1989 à 1999.

Frédéric Tignat

Depuis plus de dix ans, chaque fois que la question de la chasse réapparaît dans l'actualité, un nouvel acteur est présent et tient le devant de la scène : le mouvement Chasse-Pêche-Nature-Traditions. Association de trublions ruraux pittoresques pour les uns, parti des chasseurs extrémistes réactionnaires pour les autres, C.P.N.T. est avant tout un mouvement politique représentant un électorat de 1,2 millions de personnes, c'est-à-dire une audience comparable en nombre à celle du Parti Communiste, du moins si l'on se réfère aux résultats du dernier scrutin auquel il a participé, à savoir les élections européennes de juin 1999. Pour autant, C.P.N.T. est encore fréquemment considéré comme un "petit mouvement politique", quand il n'est pas simplement décrit comme l'instrument du lobby de la chasse. Incontestablement cette vision est réductrice et ne reflète pas la réalité du mouvement C.P.N.T.

Pour appréhender cette réalité, il convient tout d'abord d'observer comment le mouvement est apparu sur la scène politique et quelles ont été les causes de son émergence. Ceci implique de se replacer dans le contexte de la fin des années soixante-dix, au moment où la CEE décide d'élaborer une réglementation communautaire dans le domaine de la chasse, applicable à tous ses États membres. En France, la réaction d'une partie du milieu des chasseurs ne se fait pas attendre. Opposés farouchement à toute intervention pouvant remettre en cause un tant soit peu leur activité, les chasseurs du Sud-Ouest, et notamment ceux de l'Aquitaine, sont les premiers à se mobiliser pour défendre leurs pratiques de chasse traditionnelles qu'ils estiment menacées par les dispositions communautaires. Un grand nombre de chasseurs aquitains considèrent la chasse comme un pan essentiel de leurs traditions rurales et, de fait, comme une composan-

te fondamentale au sein d'une culture régionale garante de leur identité. Le risque de voir cette identité régionale remise en question par les décisions prises à Bruxelles est inacceptable aux yeux des chasseurs aquitains. Dès 1979, à l'initiative de dirigeants cynégétiques fédéraux aquitains comme Jean Saint-Josse (président de la fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques) et André Goustat (président de la fédération départementale des chasseurs de Dordogne), les réglementations européennes sont contestées voire non respectées.

Durant dix ans, le milieu cynégétique du Sud-Ouest, rejoint par ceux d'autres régions de forte activité de chasse (principalement la Baie de Somme, la Charente-Maritime et le littoral Nord-Pas-de-Calais), s'oppose aux dispositions européennes concernant la chasse. Le principal point de désaccord est la directive 79/409/ (dite "Directive Oiseaux"), dont l'application devrait déboucher sur une restriction des périodes de chasse au gibier d'eau, lequel constitue justement le gibier de prédilection des chasses traditionnelles. Une partie du monde cynégétique, estimant ne plus être entendue par les responsables politiques, se mobilise pour défendre ces pratiques de chasse locales. Cette démarche associative militante aboutit en 1989, après le scrutin européen qui a vu pour la première fois la participation d'une "liste chasseurs"¹, à la création de C.P.N.T.

Partant du refus de la réglementation européenne dans le domaine de la chasse (la pêche, bien qu'étant un des maîtres mots, occupe une place très limitée et le rôle des pêcheurs est quasiment inexistant au sein du mouvement), C.P.N.T. va construire un discours politique fondé sur la défense des traditions du monde rural et sur une certaine vision du rapport de l'homme à la nature. Les membres du mouvement se revendiquent comme les seuls véritables connaisseurs et défenseurs de cette dernière, en opposition aux mouvements écologistes qui dans le même temps connaissent un développement sans précédent. Le mouvement C.P.N.T. va devenir, au fil des scrutins européens et régionaux de la décennie quatre-vingt-dix, une force politique organisée et structurée jusqu'à l'aboutissement de 1999, année qui voit l'élection de six de ses représentants au Parlement Européen.

L'émergence de C.P.N.T. en 1989 et la poursuite de son engagement politique durant la décennie suivante posent plusieurs questions. S'agit-il

d'une politisation de la chasse française (C.P.N.T. étant composé principalement de présidents de fédérations départementales de chasseurs et de représentants d'associations de promotion et de défense de la chasse) destinée à exercer une pression électorale afin de maintenir une activité menacée de restriction ? Est-ce la réaction du monde de la chasse à l'émergence des mouvements écologistes qui défendent une vision le plus souvent diamétralement opposée à la leur en matière de protection de l'environnement, à l'heure où ce thème devient de plus en plus important dans l'opinion publique ? Ou bien faut-il voir en C.P.N.T. l'expression d'une manifestation régionaliste issue des zones rurales, en réponse aux craintes de voir leurs traditions, symbole de leurs cultures locales et de leurs identités, être les victimes d'une construction européenne qu'ils ne comprennent pas toujours et qui semble ne pas les prendre en considération ?

En tout état de cause le mouvement C.P.N.T. apparaît comme la seule formation politique de cette importance à être née si récemment. De plus, son existence est étroitement liée au contexte cynégétique français. Comprendre l'émergence et l'évolution du mouvement C.P.N.T., c'est saisir la portée de la chasse sur la vie politique française, c'est également percevoir les aspects d'un nouvel engagement qui se situe en dehors des habituels clivages et catégories propres à la politique française.

De la défense de la chasse à l'engagement politique

Le 2 avril 1979 l'Europe promulgue une directive² visant à encadrer la chasse aux oiseaux sauvages par le biais de périodes de chasse définies, et surtout par un contrôle, grâce à des observations scientifiques, de l'état de conservation de certaines espèces. Lorsque ces observations indiquent qu'une espèce n'atteint pas un quota de population assurant sa bonne conservation, ou bien durant certaines périodes clés (comme les périodes de nidifications), cette directive impose une restriction voire un arrêt total de la chasse de certaines espèces. Dans un premier temps, cette directive passe quasiment inaperçue aux yeux du monde cynégétique et de ses dirigeants qui ne voient pas, au travers de ces nouvelles mesures, une atteinte à leur droit de chasser. Ainsi, au niveau des fédérations départementales

de chasseurs, mais aussi au niveau des A.C.C.A. (les Associations Communales de Chasse Agréées) qui représentent la structure de base du monde cynégétique, le consensus sur l'autogestion des ressources cynégétiques, c'est-à-dire la gestion des espèces "chassables", semble faire l'unanimité, du moins dans les discours.

Pour autant, dans le Sud-Ouest de la France, la directive européenne 79/409 reçut un accueil bien plus mitigé. En effet, pour certains chasseurs locaux, elle porte atteinte à la liberté d'exercer une chasse dite "traditionnelle", en imposant des périodes et des quotas de chasse. Les chasseurs du Sud-Ouest reprochent à la directive d'ouvrir la porte à des restrictions de tirs (concernant notamment la palombe, la bécasse et la tourterelle) alors que ceux-ci ne mettent pas en cause (selon eux) la survie des espèces d'oiseaux en question. Cette directive est jugée sans fondement, déconnectée des réalités de la chasse traditionnelle régionale, et vécue comme un "diktat" de l'Europe. La thématique de l'Europe des technocrates, mue par la volonté d'uniformiser, coupée des spécificités traditionnelles régionales, est alimentée par certains responsables locaux de la chasse qui reprochent à Bruxelles une méconnaissance de la vie dans les régions, ainsi qu'une méconnaissance, voire une approche absurde, des problèmes de la gestion de la chasse. Le Sud-Ouest est une région où certaines chasses traditionnelles comme la chasse à la palombe, à l'ortolan, la chasse de printemps à la tourterelle, ou encore la chasse de nuit et les "piégeages" sont souvent décriés par les mouvements écologistes et les associations d'opposants à la chasse (tel le Rassemblement des Opposants à la Chasse ou la Ligue de Protection des Oiseaux), soutenus par certaines personnalités médiatiques comme Brigitte Bardot ou Alain Bougrain-Dubourg. Néanmoins ces chasses constituent, pour une certaine partie des habitants du Sud-Ouest, une pratique culturelle si profondément ancrée (il existe dans certains villages des palombières municipales, à l'instar des frontons pour pratiquer la pelote basque) que peu de personnes, et surtout pas les personnalités politiques locales, prennent le risque de les remettre en question. Pour un grand nombre d'hommes politiques de cette région, il est impossible de s'imposer et d'avoir le soutien de la population si on porte atteinte aux chasses traditionnelles. Ces pratiques de chasse font partie de

la tradition, elles sont un élément fondamental de l'identité régionale, une sorte de pilier culturel, soutien primordial du sentiment d'appartenance à un pays, à un terroir. La chasse est aussi un lien rattachant le passé et le futur, un garant de la mémoire d'une culture singulière (dès le XVII^e siècle, il est mentionné que c'est en Guyenne que l'on pratique le plus la chasse aux "oiseaux de passage", dont la chasse à la palombe³). Cette chasse traditionnelle, définie par ses spécificités, est donc perçue non seulement comme un symbole de l'identité régionale, mais aussi comme un cadre et un soutien de cette identité. Cela dit, ces pratiques de chasse relèvent pour d'autres (en premier lieu pour les mouvements d'oppositions à la chasse, et pour la plupart des mouvements écologiques de la scène politique française comme Génération Écologie ou Les Verts) de privilèges accordés à une partie de la population. De fait une opposition s'élève contre le refus de certains chasseurs de se plier à la législation en vigueur. Cet antagonisme accentue le clivage (déjà alimenté par des approches différentes du rapport à la nature, et plus généralement par des approches différentes des questions touchant à l'environnement) entre le milieu des chasseurs et les mouvements écologistes. La chasse est une fois de plus un sujet névralgique qu'il convient pour les pouvoirs publics de traiter avec prudence, d'autant plus que le monde cynégétique semble s'organiser en véritable contre-pouvoir.

En 1979, Jean Saint-Josse fonde l'Union Nationale de Défense des Chasses Traditionnelles Françaises qui n'est encore, à cette époque, qu'une association de chasseurs (telle l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau ou l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier). Elle entretient des liens étroits avec les structures fédérales d'organisation et de gestion de la chasse comme c'est souvent le cas (beaucoup de présidents de fédérations départementales de chasseurs sont également présidents d'associations de défense de la chasse). Mais déjà cette association de défense de la chasse traditionnelle semble se définir différemment : ne se contentant plus de représenter et de promouvoir une pratique de chasse particulière, elle désigne des adversaires précis en élaborant une stratégie de "résistance" à un pouvoir qui voudrait, selon elle, lui imposer des décisions remettant en question l'identité et la culture spécifique des régions. Ainsi se définit une thématique qui, poten-

tiellement, se situe déjà au-delà de la seule défense de la chasse et qui reprend à son compte une rhétorique régionaliste. Cette rhétorique met en avant la richesse que confèrent à une région les singularités traditionnelles et culturelles de ses "pays", de ses terroirs. Elle insiste sur la nécessité de défendre un droit à la différence, au travers de traditions spécifiques qui composent une véritable culture face à l'action de l'Etat et plus encore face à l'intervention de l'Europe⁴. Cette dernière devient le symbole de la machine à uniformiser, à centraliser, incapable de comprendre les réalités des régions et leurs différences : la thématique anti-européenne s'élabore autour de l'idée de défense de spécificités régionales, résistant à un instrument décisionnel autoritaire et coercitif, lequel ignore la réalité de la culture régionale et son rôle essentiel dans la vie des habitants des régions. Les défenseurs des chasses traditionnelles — l'U.N.D.C.T.F. de Jean Saint-Josse en tête — ainsi qu'un nombre important de présidents de fédérations départementales de chasseurs (principalement en Aquitaine, mais aussi dans d'autres régions réputées pour leur nombre élevé de chasseurs, telle la Baie de Somme ou la Charente-Maritime) comme André Goustat, veulent faire entendre leurs revendications et leur désaccord concernant l'interprétation faite de la directive européenne 79/409. En outre ils expriment leur opposition à toute autre "intervention" de l'Europe, qui risque d'empêcher la pratique de la chasse aux oiseaux sauvages. Lorsque les pouvoirs publics décident de faire respecter les dispositions édictées par la directive européenne 79/409, notamment en aménageant le calendrier des périodes de chasse, une partie du monde cynégétique aquitain décide de changer de stratégie. Il ne s'agit plus dès lors de lutter sur un plan technique en essayant de démontrer l'inefficacité de la directive, d'affirmer une opposition en contestant les décisions concernant la chasse ; il s'agit de construire une véritable force de pression en s'appuyant sur les urnes, de bâtir un contre-pouvoir pertinent en acquérant un poids politique. La décision de fonder un mouvement politique est prise peu de temps avant les élections européennes de 1989⁵.

Lors d'une conférence de presse le 23 mai 1989, André Goustat annonce qu'une liste Chasse-Pêche-Tradition sera présente aux élections européennes du 18 juin 1989. André Goustat partage sa place de tête de liste

avec Pierre Brunet qui est président de la Fédération des associations de pêche et de pisciculture du Lot-et-Garonne et vice-président de l'Union Nationale des Fédérations d'Associations de Pêche et de Pisciculture. Jean Saint-Josse se place en troisième position. La liste Chasse-Pêche-Tradition conduite par André Goustat recueille 4,13 % des suffrages exprimés (le taux de participation est de 48,8 %), c'est-à-dire 749 741 voix. La géographie des résultats permet de dresser le profil de l'électorat de C.P.N.T. : le mouvement a obtenu ses meilleurs scores dans les "fiefs" de ses leaders (surtout en Aquitaine) ainsi que dans les zones rurales (parallèlement C.P.N.T. obtient ses scores les plus faibles en ville). De plus, dans les zones où la chasse est fortement pratiquée le mouvement obtient de bons résultats, surtout si ces zones sont un lieu de pratique d'une chasse traditionnelle.

Le 9 juillet à Bordeaux⁶, à peine un mois après le scrutin, André Goustat lance, durant une réunion des militants ayant soutenu sa liste, le projet d'un mouvement national qui prendra le nom de Chasse-Pêche-Nature-Traditions. Du 30 septembre au 10 octobre 1989, à Bombannes en Médoc, a lieu la première assemblée constituante de Chasse-Pêche-Nature-Traditions qui s'organise autour de trois hommes : André Goustat, président du mouvement ; Jean Saint-Josse, secrétaire général et Jean Seinlery (président de la fédération départementale des chasseurs de Gironde et n°7 sur la liste Goustat), trésorier général du mouvement⁷. La liste Chasse-Pêche-Traditions n'a pas dépassé la barre des 5 % et aucun de ses membres n'est élu. Cependant le mouvement naissant a mobilisé un nombre d'électeurs non négligeable et il a surtout démontré que les thématiques de la défense de la chasse et de la promotion du caractère "identitaire" des régions (entendu au sens de "pays", de terroirs) liées à une certaine vision de la tradition, pouvaient être le cheval de bataille d'un mouvement politique. Dès 1989 C.P.N.T. va au-delà de la simple représentation de la défense de la chasse au niveau politique. Le mouvement s'inscrit déjà, tout du moins potentiellement, dans une thématique plus large, fondée sur la conceptualisation d'une certaine vision de la France au travers de la protection et de la promotion de l'identité régionale. Il n'en reste pas moins qu'à la suite des élections européennes de juin 1989, le mouvement C.P.N.T. est

avant tout le défenseur des chasseurs et du droit de chasse face aux restrictions imposées en la matière par l'Europe. D'ailleurs les liens étroits entre C.P.N.T. et le monde cynégétique, notamment les fédérations départementales de chasseurs, sont les meilleurs garants du succès du mouvement, qui devient, aux yeux de la plupart des observateurs, "la vitrine politique" des chasseurs.

La chasse comme enjeu politique

Dès 1990 le mouvement C.P.N.T. fait le constat que son engagement sur la scène politique française doit s'accompagner d'une organisation plus efficace. André Goustat, durant le Congrès National du mouvement tenu en mars 1990, indique clairement qu'il "n'envisage pas que C.P.N.T. devienne un parti politique"⁸. Rejetant toute "politique politicienne", le président de C.P.N.T. veut que son mouvement reste un lieu "où chaque sensibilité se rassemble sous la bannière commune de la défense de certaines idées"⁹. Mais André Goustat poursuit en rappelant que "ses collègues et lui-même assureraient une pression constante sur les parlementaires français, dont l'élection pouvait dépendre d'eux"¹⁰. Ainsi, il définit son mouvement comme un groupe de pression plutôt que comme un mouvement politique à proprement parler. Il espère, de cette manière, pouvoir négocier sur les sujets qu'il défend avec des arguments électoraux convaincants. Le message en direction des dirigeants politiques est clair. Néanmoins, l'équilibre est difficile à maintenir entre d'une part l'ambition de devenir un mouvement crédible, compétent, qui puisse affirmer ses idées, définir une stratégie efficace et élargir son champ d'action et d'autre part la volonté de rester un mouvement apolitique. D'ailleurs le terme "apolitique", souvent employé, n'est sans doute pas juste car C.P.N.T. est un mouvement qui rassemble de nombreuses "couleurs" politiques en son sein. Ses membres font fi de leurs divergences pour s'atteler à la défense d'idées communes qui de fait deviennent fédératrices et permettent de passer outre les clivages habituels. Dans cette optique, le mouvement se rapproche plus d'un lobby "multipolitique", mais il a néanmoins la volonté de se positionner et d'agir comme un mouvement politique à part entière.

Depuis sa création en 1989, C.P.N.T. a toujours revendiqué son pluralisme politique. Jean Saint-Josse, ancien membre du RPR, a été l'assistant du député gaulliste J. Gougy, mais il indique que ni les élus de droite, ni les élus de gauche n'ont réellement soutenu son combat et celui des 30 000 chasseurs des Pyrénées-Atlantiques. De son appartenance à un parti politique, il retire un sentiment de dépendance avec l'obligation de suivre la ligne tracée au niveau national¹¹. Jean-Jacques Cazaurang (candidat C.P.N.T. dans les Pyrénées-Atlantiques) est pour sa part socialiste. Après son élection en 1992 il fait partie de la fédération des élus socialistes des Pyrénées-Atlantiques. A. Goustat de son côté a toujours indiqué qu'il se sentait gaulliste. Néanmoins, il ne se reconnaît pas dans le RPR, rejette l'idée de parti politique et préfère s'attacher aux hommes : ainsi il se sent proche du gaulliste Y. Guéna, le maire RPR de Périgueux farouchement anti-communautaire. En même temps il reconnaît beaucoup de mérite aux élus communistes d'Aquitaine proches d'André Lajoinie, eux aussi opposés à la construction européenne¹². G. Berny, tête de liste C.P.N.T. dans le département du Lot-et-Garonne, est quant à lui conseiller général socialiste. Quant à George Riboulet, vice-président de l'U.N.D.C.T.F. qui a participé à la création du mouvement, il est un membre actif du PCF. Devant ces appartenances politiques diverses, Jean Saint-Josse déclare : "Malgré les divergences, nous sommes condamnés à nous entendre"¹³. On retrouve ici le thème du rejet des formations politiques "classiques", qui ne seraient animées que par la volonté d'obtenir le pouvoir sans réellement se préoccuper des électeurs. Ainsi André Goustat estime que chacun a sa place au sein de C.P.N.T., quelle que soit sa sensibilité politique, sauf les militants des mouvements écologistes et les militants du FN ("un parti totalitaire" selon André Goustat¹⁴).

Le 22 mars 1992, à l'occasion des élections régionales, le mouvement C.P.N.T. présente des listes dans 36 départements répartis dans 16 régions. Durant ce scrutin C.P.N.T. obtient des résultats qui lui permettent de remporter 29 sièges au sein de 13 régions. La progression du mouvement est générale avec 6,61 % des suffrages exprimés. En termes de nombre de voix, C.P.N.T. passe de 458 127 en 1989 (en comptabilisant uniquement le nombre de voix recueillies aux élections européennes dans les

départements où C.P.N.T. présente une liste en 1992) à 637 053, soit une progression de 39 %. Les listes C.P.N.T. obtiennent plus de voix qu'en 1989 dans tous les départements où elles sont présentes, à l'exception de l'Hérault et du Gard. Pour autant dans ces départements le recul reste relativement faible. En pourcentage des suffrages exprimés C.P.N.T. régresse dans 15 départements. Mais cette observation doit être nuancée en prenant en compte le taux de participation¹⁵ du scrutin de 1992 par rapport à celui de 1989. Aussi, dans tous les départements où C.P.N.T. obtient, en mars 1992, un pourcentage de suffrages exprimés inférieur à celui de 1989 (hormis dans l'Hérault et dans le Gard), le nombre de voix recueillies par le mouvement reste plus élevé. Pour la première fois détenteur de mandats électifs, C.P.N.T. doit faire face aux critiques de certains de ses adversaires qui lui reprochent de ne pas avoir une vision, un projet global, débouchant sur un programme politique crédible, du fait justement qu'il défend des intérêts trop divers, souvent catégoriels, parfois même antagonistes. Il est indéniable que C.P.N.T., en souhaitant investir d'autres champs du débat politique, liés davantage aux questions environnementales, d'aménagement du territoire et de promotion du monde rural, révèle sa volonté de devenir un mouvement politique "à part entière", il souhaite ainsi sortir de l'image de "parti des chasseurs" qu'on lui reproche. Mais l'exercice est complexe car il implique d'énoncer un projet de gouvernement à l'échelle nationale, alors que le mouvement assoit son existence sur la prise en compte de spécificités locales. C.P.N.T. doit apparaître comme le lieu des diversités, des différences, et en même temps avoir un projet et un axe politique communs. Aussi C.P.N.T. ne peut, même dans l'optique de devenir un mouvement politique important et donc influent, se couper de ses racines locales, au risque de se saborder lui-même en devenant aux yeux de ceux qui le soutiennent, ce qu'il critique avec tant de virulence : un parti politique, déconnecté des vraies préoccupations de la population. En outre, C.P.N.T. émerge alors que "le local" devient véritablement un nouvel enjeu politique : longtemps les élections locales ont été considérées comme d'importance secondaire. Mais les années 1980 et le début des années 1990 voient cette hiérarchie de valeurs remise en question. Les régions sont en développement et leur légitimité s'accroît d'élection en élection (le taux de participation aux élec-

tions régionales de 1992 le confirme). La décentralisation et la déconcentration sont des thèmes de plus en plus abordés. L'environnement, enfin, devient un enjeu politique de premier ordre qui suscite un intérêt croissant. De fait, l'espace régional devient un enjeu politique stratégique, remettant en question l'hégémonie parisienne issue du centralisme français. C.P.N.T., qui entend jouer son rôle dans la gestion de la politique locale des 13 régions dans lesquelles il a des élus, occupe une place privilégiée dans l'émergence de cette nouvelle tendance. Pour autant, l'ancrage très marqué du mouvement dans le Sud-Ouest (plus d'un tiers des élus C.P.N.T. siège au Conseil Régional d'Aquitaine) constitue tout de même un frein à son développement. Qui plus est, les élus C.P.N.T. aquitains sont les principaux dirigeants du mouvement. Aussi l'action de C.P.N.T. se résume-t-elle essentiellement aux mandats régionaux de ses élus aquitains, la cohésion nationale du mouvement étant délaissée au profit d'une gestion "parcellisée" de chaque élu dans sa région. Ceci découle d'un principe fondateur du mouvement, à savoir que ses membres élus le sont pour défendre les particularismes culturels d'une région (notamment les pratiques de chasse traditionnelles). Par conséquent ces derniers délaissent la stratégie politique de C.P.N.T. et son développement national, et ne se préoccupent que de défendre leurs intérêts et leurs acquis, sans stratégie de développement politique de leur mouvement, et sans volonté d'accéder à un pouvoir politique supérieur. L'objectif du mouvement était de devenir un contre-pouvoir ayant suffisamment de poids pour être entendu, pour faire passer ses idées et pour convaincre. En parvenant à faire élire certains de ses membres dans plusieurs Conseils Régionaux, C.P.N.T. a rempli en partie cet objectif, et ses élus peuvent maintenant inscrire dans la politique de gestion locale de leur région, la défense des valeurs prônées par le mouvement. De fait ce dernier participe activement à la vie politique des régions.

Il apparaît clairement que C.P.N.T. est "le trouble fête" de l'élection régionale. En 1989 la percée du mouvement avait étonné, et certaines personnalités politiques voulurent croire que l'émergence de cette nouvelle force resterait sans lendemain, surtout dans les régions où le mouvement a réalisé ses meilleurs scores. Dans le Sud-Ouest en effet, les élus politiques des grands partis nationaux sont traditionnellement réceptifs aux revendi-

cations des chasseurs qui représentent un électorat important dans cette région. Ainsi Henry Emmanuelli, pour le PS, déclare "on les soutient [les chasseurs] de bon cœur"¹⁶. Nicole Péry, toujours pour le PS, indique, en référence à la chasse, qu'elle "se sent très très Sud-Ouest"¹⁷. Les dirigeants de la chasse aquitaine sont proches des socialistes à plus d'un titre. Ils peuvent, en 1991, compter notamment sur le soutien de Gilbert Mitterrand, maire de Libourne et député PS de la Gironde, qui se reconnaît ouvertement comme un défenseur des pratiques de chasse traditionnelles locales. La droite n'est pas en reste avec Jean-François Poncet, sénateur UDF et président du Conseil général du Lot-et-Garonne, qui se dit aussi un grand défenseur de la chasse du Sud-Ouest et même un habitué des palombières¹⁸. Mais la volonté de C.P.N.T. est de refuser toute alliance afin d'affirmer son indépendance vis-à-vis des partis. Ainsi Jean Seinlary déclare : "Nous sommes des déçus des partis politiques. Ici, nos députés nous écoutent, mais dès qu'ils sont à Paris, ils nous oublient, ou alors on ne les écoute pas"¹⁹. En réaction à cette volonté, les candidats des partis nationaux attaquent plus sévèrement le mouvement, qui tend de plus en plus à devenir un réel concurrent. Ce dernier contribue à une sorte "d'autonomisation" de la chasse comme argument politique et de fait, prive les autres partis de ce thème. L'enjeu politique représenté par la chasse n'est nulle part ailleurs plus important qu'en Aquitaine, aussi C.P.N.T. est-il plus volontiers critiqué par ceux qui, quelque mois auparavant, disaient les comprendre, voire partager certaines de leurs visions. C.P.N.T. est alors qualifié de mouvement ne défendant que des intérêts catégoriels, voire de mouvement poujadiste²⁰.

Les critiques s'élèvent également au sein même de C.P.N.T. Pour certains membres fondateurs la pérennisation du mouvement n'a pas lieu d'être. Des personnes d'abord favorables au mouvement dénoncent "la dérive politicienne qui est un danger pour la chasse"²¹. En effet, pour certains, comme G. Riboulet, l'engagement politique du mouvement était destiné à faire réagir les élus. Mais la "mutation" progressive de C.P.N.T. en "véritable" mouvement politique, avec ses structures et sa stratégie, et surtout sa volonté de ne plus s'en tenir uniquement à la défense de la chasse, déplaisent fortement à G. Riboulet qui s'éloigne du mouvement. D'ailleurs

plusieurs fédérations départementales de chasseurs, et non des moindres, se désengagent complètement. C'est le cas de la fédération de l'Aude présidée par M. Marquot, de la fédération de l'Eure, de la fédération de l'Hérault présidée par J. Benoît (qui s'éloigne du mouvement alors qu'il en était un des chef de file), ou encore de la fédération des Landes, que préside H. Sallenave, un des membre du bureau provisoire du mouvement en 1989²². C.P.N.T., devant l'émergence de contestations au sein même du monde de la chasse, indique qu'il ne s'agit que de luttes d'influences individuelles.

Néanmoins, s'il est probable que "le succès" du mouvement entraîne des conflits d'intérêts internes, deux problèmes plus fondamentaux se posent. Le premier concerne les rapports entre C.P.N.T. et une certaine partie des instances cynégétiques fédérales. C.P.N.T. est issu du monde cynégétique et il s'est construit en s'appuyant sur les structures fédérales, mais ces dernières craignent (dans certaines régions) que le mouvement ne remette en question leur influence. Le second problème réside dans la difficulté pour le mouvement à rester en dehors des clivages politiques tout en affirmant son caractère propre et en définissant une politique plus globale. Certains membres de la première heure se sont éloignés du mouvement dès que celui-ci a affirmé sa volonté de ne plus être un mouvement de contestation, un mouvement réactionnel visant à défendre la chasse contre des "menaces", mais une force politique engagée sur des thèmes plus généraux. Cette transition vers une "volonté de gouvernement" — c'est-à-dire l'affirmation de l'ambition d'accéder au pouvoir et la volonté de tout mettre en œuvre pour y parvenir — trouble certains membres du mouvement qui redoutent de se retrouver dans une situation délicate vis-à-vis des partis dont ils sont proches. Le mouvement doit réaliser un consensus difficile entre un "multipolitisme" interne et une identité politique propre, à même de permettre d'accéder à des mandat électoraux, tout en maintenant un processus de développement interne une fois les premiers mandats obtenus. À partir de 1992 le mouvement est en perte de vitesse, mais les décisions européennes vont lui fournir l'opportunité de revenir sur le devant de la scène. En janvier, s'appuyant sur le rapport qui fut demandé à J.P. Raffin²³ à la suite de la proposition du député allemand H. Funk d'interdire la chas-

se aux oiseaux chanteurs (c'est-à-dire aux passereaux), la Cour de justice européenne de Luxembourg condamne la France et demande qu'elle ramène ses dates de fermeture de la chasse au 31 janvier²⁴. La réaction du milieu cynégétique est immédiate : le gouvernement doit maintenir "l'exception culturelle" de la chasse française ; il ne doit pas se plier aux injonctions européennes. Conscients que la chasse est un thème très sensible, les pouvoirs publics et notamment le Ministère de l'Environnement cherchent une voie de conciliation. Ils décident que provisoirement les dates de fermeture de la chasse ne seront pas modifiées. Pour C.P.N.T. ces garanties ne sont pas suffisantes et une fois de plus, le mouvement dénonce la tyrannie de l'Europe et l'incompétence dont elle fait preuve dans le domaine de la chasse.

Les revendications de C.P.N.T. pour le maintien des pratiques de chasse traditionnelles et surtout le refus de toute négociation — alors que des spécialistes, sans remettre en question la chasse dans sa globalité, demandent la réglementation de certaines pratiques particulières — ont pour conséquence de marginaliser C.P.N.T., qui devient, pour beaucoup, le "parti de l'extrême chasse". Les fédérations départementales de chasseurs elles-mêmes (tout du moins celles qui ne soutiennent pas ou plus C.P.N.T.) ne s'opposent pas à une conciliation sur l'évolution de la chasse. Leur président national, P. Daillant, conscient que la chasse est souvent assimilée à une pratique "anti-écologique" — alors que l'écologie devient justement une préoccupation importante pour l'opinion publique et qu'elle bénéficie d'une image très positive relayée dans les médias — accepte les orientations de l'Europe dans leurs grandes lignes. Mais P. Daillant sait que les fédérations départementales du Sud-ouest présidées par les dirigeants de C.P.N.T. ne se rangeront pas derrière lui.

C.P.N.T., en s'opposant catégoriquement aux nouvelles décisions européennes, investit de nouveau le terrain de l'engagement politique, mais sa position radicale le marginalise par rapport aux autres formations politiques et plus seulement par rapport aux mouvements écologiques. De plus, alors que l'opinion publique est de plus en plus encline à faire de la défense de l'environnement une valeur importante, la défense de la chasse, dont le mouvement est le symbole, devient un facteur d'isolement et induit un

désavantage certain en termes d'image. D'ailleurs J. Saint-Josse regrette que son mouvement soit assimilé uniquement à la défense de certaines pratiques de chasse. Il souhaite que l'on ne réduise pas l'action de C.P.N.T. à cela et que l'on reconnaisse son engagement pour la défense de la culture rurale des régions²⁵.

Renouveau et volonté de conquête

C'est durant son congrès national, réuni à Charenton dans le Val-de-Marne le 5 février 1994, que C.P.N.T. annonce officiellement qu'il présentera une liste aux élections européennes de 1994, menée, comme durant le scrutin de 1989, par André Goustat. La campagne de C.P.N.T. a commencé dès les premières semaines de janvier lorsque le mouvement est entré dans le débat portant sur les nouvelles mesures européennes concernant la chasse. Isolé, à cause de ses positions très radicales, C.P.N.T. n'est plus soutenu par autant de fédérations départementales de chasseurs qu'en 1989 et 1992. Le mouvement entend tout de même montrer qu'il faut compter avec sa présence. Il menace en effet de ne pas voter les budgets dans les six Conseils Régionaux où, selon lui, la droite a besoin de ses voix : les Conseils Régionaux d'Aquitaine, de Bourgogne, du Languedoc-Roussillon, de Haute-Normandie, de Picardie de Midi-Pyrénées²⁶. En outre C.P.N.T. veut exercer, à la veille des élections, une pression sur le gouvernement afin d'obtenir une modification de la réglementation européenne sur la question des pratiques de chasse traditionnelles. Le mouvement est également présent durant la réunion des dirigeants fédéraux cynégétiques, le 17 mars, à la Mutualité de Paris²⁷. À cette occasion P. Daillant n'exclut pas d'appeler à voter pour la liste C.P.N.T. si certaines décisions de l'Europe concernant la chasse ne sont pas modifiées²⁸. Mais dans les faits l'entente entre C.P.N.T. et le président de l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs est relativement fragile. Si les deux parties arrivent à s'entendre pour défendre certaines chasses traditionnelles, la position de l'U.N.F.D.C. en la matière est bien moins catégorique que celle du mouvement d'André Goustat. P. Daillant est même prêt à accepter des compromis, certain de la nécessité de ne pas faire passer les chas-

seurs pour des réactionnaires ne se préoccupant pas de la sauvegarde de l'environnement. P. Daillant a de plus conscience que C.P.N.T. est dirigé par des chasseurs du Sud-Ouest qui défendent une vision de la chasse particulière et liée à leurs pratiques régionales : il ne souhaite pas que les positions du mouvement ternissent l'image de la chasse dans sa globalité. Aussi, la perspective d'un appel de l'U.N.F.D.C. en faveur du vote C.P.N.T. est-elle davantage une menace destinée à faire réagir le gouvernement, doublée d'un geste envers les dirigeants cynégétiques proches du mouvement afin de ne pas scinder le monde cynégétique fédéral en pro-C.P.N.T. et anti-C.P.N.T., plutôt qu'un réel projet envisageable. C.P.N.T., de son côté, ne doit pas se couper de sa base. Aussi le mouvement, à quelques semaines des élections, veut-il apparaître comme le défenseur de la chasse dans toute sa diversité, afin de mobiliser le plus largement possible "l'électorat chasseur". Mais en réalité C.P.N.T. est de plus en plus arc-bouté sur ses bastions aquitains et sur le littoral nord-ouest (la Baie de Somme surtout et la côte Nord-Pas-de-Calais), refusant toute négociation concernant des pratiques qui pour le grand public apparaissent pourtant chaque jour davantage comme des privilèges iniques, accordés à une minorité revendicative à outrance. Au sein de C.P.N.T. des voix s'élèvent pour critiquer le renfermement sur lui-même du mouvement qui, malgré l'ambition de traiter de thèmes différents de celui de la chasse, ne parvient pas à investir d'autres débats et est, plus que jamais, le mouvement des chasseurs.

C'est dans ce contexte que C.P.N.T. participe à l'élection européenne du 12 juin 1994. La liste menée par André Goustat recueille 3,95 % des suffrages exprimés, soit 769 671 voix. Le mouvement a reculé de 0,18 point par rapport au scrutin de 1989 mais il recueille 19 930 voix supplémentaires. C.P.N.T. est parvenu à mobiliser un électorat plus vaste d'une élection à l'autre. Pour autant le taux de participation plus important (52,7 %) abouti à un résultat moins élevé en termes de pourcentage des suffrages exprimés. Cette fois encore, C.P.N.T. ne dépasse pas la barre des 5 % indispensable pour avoir des élus. Pour certains membres du mouvement, ces résultats soulignent l'enracinement du vote C.P.N.T. et démontrent qu'il fait maintenant partie du paysage politique français. Pour d'autres, ce scrutin

démontre au contraire la fragilité du mouvement qui a essuyé un recul marqué dans des zones habituellement sensibles à son discours. Ce désaveu est inquiétant et indique non seulement que le message du mouvement n'est pas suffisamment bien passé durant la campagne, mais aussi que C.P.N.T. a sans doute perdu la confiance de certains de ces électeurs qui ne croient plus en l'efficacité de son action²⁹. Indéniablement ce scrutin révèle un mouvement qui non seulement n'est pas parvenu à convaincre de nouveaux électeurs mais qui est en perte de vitesse dans les régions qui lui sont habituellement favorables. Plusieurs facteurs ont induit ce phénomène : l'impression, ressentie par certains chasseurs, d'une impuissance de l'action de C.P.N.T. face à la réglementation européenne, puisque de nouvelles directives restrictives ont vu le jour ; les divergences entre le mouvement et les instances fédérales cynégétiques ; l'entente enfin entre les élus C.P.N.T. et les élus de droite dans les Conseils Régionaux (surtout en Aquitaine), qui au yeux de certains militants indique que le mouvement est entré dans "le système politique". Au sein de C.P.N.T., Jean Saint-Josse, qui souhaite imprimer une dynamique nouvelle au mouvement, incarne de plus en plus le changement auquel certains membres aspirent. Néanmoins il n'existe pas de conflit interne ouvert entre ce dernier et André Goustat : les deux hommes continuent à collaborer. Pour autant deux camps se dessinent.

En 1995, Jean Saint-Josse déclare officiellement que C.P.N.T. ne présentera pas de candidat à l'élection présidentielle, "les conditions n'étant pas réunies pour s'engager dans la campagne présidentielle"³⁰. Le mouvement à ce moment affronte une grande désaffection de ses militants et est en train de perdre son caractère national : selon S. Cabanne, durant la période 1995/1996, C.P.N.T. est passé à moins de 6 000 adhérents contre près de 35 000 en 1990³¹. Dans les faits, le mouvement n'existe qu'au travers de sa représentation par des personnalités locales, celles-là mêmes qui assurent ses résultats relativement bons aux élections régionales. Ce qui pourrait faire la force de C.P.N.T., à savoir un enracinement local profond, devient un frein à son évolution nationale. De plus, certains membres du mouvement affichent de plus en plus leurs convictions politiques, notamment à droite après l'élection d'Alain Juppé à la mairie de Bordeaux. Il faut

dire que de son côté la droite bordelaise tente de se rapprocher de C.P.N.T. espérant ainsi pouvoir récupérer, dans l'optique des élections législatives de 1997, les voix du mouvement d'André Goustat pour contrebalancer le rapprochement des Verts et du PS.

Le 11 février 1997, par arrêté publié au journal officiel, Alain Juppé, annonce la création le poste de Commissaire à l'espace rural et y nomme André Goustat. Le Commissaire à l'espace rural a pour fonction de "formuler des propositions destinées à promouvoir l'espace rural, tout en veillant à ce que ces dernières prennent en compte les contraintes sociales et économiques qui pèsent sur les activités qui s'exercent en milieu rural"³². Ce nouveau poste empiète à la fois sur les responsabilités des ministres de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. La réaction des mouvement écologistes est immédiate : Y. Cochet, porte-parole des Verts, indique que cette nomination est "tout à fait stupéfiante, scandaleuse et inquiétante"³³. Il ajoute qu'elle est d'abord délibérément politique et que le but recherché est de légitimer Alain Juppé en Aquitaine auprès des chasseurs dans l'espoir d'obtenir leur soutien aux élections législatives.

Jean Saint-Josse réagit également très négativement à la nomination d'André Goustat par le Premier ministre : selon Jacques Lapeyre, cet événement est "la goutte d'eau qui fait déborder le vase"³⁴. Cette fois le secrétaire général du mouvement s'oppose ouvertement à son président. Durant la réunion du Comité National qui a lieu quelques semaines avant les élections législatives, Jean Saint-Josse et ses partisans quittent l'assemblée en signe de protestation contre la politique menée par André Goustat. Pourtant le président du mouvement a la conviction que ses nouvelles fonctions de Commissaire à l'espace rural peuvent être utilisées afin de promouvoir les valeurs que défend C.P.N.T. Mais les résultats des élections législatives — auxquelles le mouvement ne participe pas, n'étant pas en mesure de présenter des candidats comme il le fit en 1993 — vont accélérer le processus de renouvellement à la tête de C.P.N.T. En effet, la défaite de la droite signifie la fin des responsabilités de Commissaire à l'espace rural d'André Goustat, et le changement de majorité à l'Assemblée Nationale modifie les enjeux des stratégies d'alliance dans lesquelles C.P.N.T., souvent implicitement, semblait être entré. Aussi André Goustat décide-t-il, conscient de ne

plus être soutenu par la base, de quitter la présidence du mouvement. Il ne se représente d'ailleurs pas à l'élection du Comité Exécutif, organisée durant le Comité National du 27 juin 1998. Jean Saint-Josse, qui devient officiellement le nouveau président, est depuis plusieurs mois le véritable homme fort du mouvement. C'est sous son impulsion que C.P.N.T. présente des listes aux élections régionales de mars 1998.

Jean Saint-Josse entend redonner une dynamique conquérante au mouvement. Celui-ci est baptisé à l'occasion de la campagne des régionales C.P.N.T.-Mouvement des régions afin de souligner l'engagement qui doit maintenant davantage se situer sur le terrain de la défense des singularités culturelles régionales que sur celui de la défense de la chasse. Qui plus est C.P.N.T. a, plus que jamais, un adversaire désigné en la personne de Dominique Voynet, laquelle est entrée au gouvernement, depuis les élections législatives de 1997, en tant que ministre l'aménagement du territoire et de l'environnement. Les Verts, qui ont contribué au succès de Lionel Jospin, sont désormais une composante de la majorité plurielle. Le mouvement de Dominique Voynet, avec 6,81 % des suffrages exprimés recueillis durant le premier tour du scrutin législatif du 25 mai 1997, accède à des responsabilités gouvernementales. Pour C.P.N.T. cette nomination est l'occasion de "remobiliser" son électorat face à la menace de la "peste verte", Dominique Voynet incarnant, au yeux de bons nombre de chasseurs, "l'écologisme citadin pro-communautaire" tant combattu. Aussi le mouvement peut-il s'appuyer sur un renouveau de l'engagement du monde cynégétique, la solidarité étant de mise pour s'opposer au ministre de l'environnement. P. Daillant, le président de l'U.N.F.D.C., déclare ainsi que Dominique Voynet "n'est plus légitime dans sa fonction de ministre car elle est toujours militante [des Verts]"³⁵. Les instances cynégétiques fédérales craignent, comme beaucoup de chasseurs, que la ministre favorise l'application de la réglementation européenne en France, en faisant respecter la directive 79/409/ et en soutenant de nouvelles mesures susceptibles de restreindre la chasse. En outre, ils redoutent la remise en question de la loi Verdeille de 1964 qui stipule que les propriétaires d'un terrain de moins de 20 hectares doivent l'inscrire à l'A.C.C.A. de leur commune afin que celle-ci puisse organiser et gérer les activités de chasse sur ces terrains.

Jean Saint-Josse peut donc compter sur un nouvel élan émanant du monde cynégétique pour redonner à son mouvement une dynamique et le positionner de nouveau sur le devant de la scène, au cœur du débat houleux qui s'annonce. Néanmoins il ne veut pas que C.P.N.T. soit uniquement vu comme le mouvement des chasseurs. Aussi adopte-t-il une position prudente : bien qu'il critique fermement Dominique Voynet et qu'il se déclare solidaire du mouvement de protestation des chasseurs, il ne récupère pas cette "grogne cynégétique" mais se contente de faire apparaître C.P.N.T. comme l'unique solution pour lutter contre "les menaces" qui pèsent sur la chasse. Il rappelle que seul son mouvement défend réellement les cultures régionales (car ses membres en sont issus) et indique que toutes les pratiques de chasse sont partie intégrante des cultures régionales.

C.P.N.T. participe au scrutin régional du 15 mars 1998 et recueille 6,05 % des suffrages exprimés soit 0,56 point de moins qu'en 1992. Ces résultats lui permettent d'obtenir 32 élus répartis dans 18 régions, soit 3 élus de plus qu'en 1992. Le 28 juin 1998, dès son discours d'investiture à la tête du mouvement, Jean Saint-Josse a détaillé les idées qu'il entend promouvoir en tant que président. Il indique que C.P.N.T. doit "s'approprier le concept de développement durable"³⁶, qui selon lui représente l'avenir et constitue une des principales aspirations de la population. Pour lui, ce concept tant repris aujourd'hui, est en fait appliqué par les ruraux dans leur vie quotidienne depuis des générations. Ces derniers en effet ont "modélé l'espace rural qui est le support de nos paysages, en sachant prélever l'intérêt de leur labour tout en préservant le capital"³⁷. Dans cette approche se retrouve l'idée que l'homme est depuis toujours le gestionnaire de la nature et que c'est grâce à son action mesurée, car empreinte d'expérience, que la nature a pu être préservée. Jean Saint-Josse refuse l'idée d'une nature laissée à elle-même, sans intervention humaine, une nature mise en réserve : cette approche, que le mouvement nomme "conservationniste", est imputée aux mouvements écologistes donc principalement aux Verts. Pour C.P.N.T. cette approche est absurde car, en voulant préserver la nature, elle la prive de celui qui la fait exister : l'homme. Le concept de protection de l'environnement est donc chez C.P.N.T. lié à la place et au rôle de l'homme dans la nature. L'homme ne doit pas s'effacer mais au contraire participer, au tra-

vers de ses activités quotidiennes, à cette protection. En cela, cette vision s'opposerait à celle de certains écologistes qui auraient de la nature une approche plus "conceptuelle" (la nature vue comme "mère nourricière", l'homme n'intervenant pas afin de ne pas la menacer, devant laisser faire la nature). Partant du concept de développement durable, étroitement lié au thème de l'environnement, Jean Saint-Josse avance l'idée d'une dynamisation du monde rural qui pourrait enrayer la désertification de certaines zones et favoriser le renouveau d'un tissu socio-économique dans les campagnes françaises. La volonté de représenter le monde rural est très présente chez C.P.N.T. depuis sa création, mais elle s'impose au centre du discours avec l'arrivée du nouveau président. C.P.N.T. est maintenant le Mouvement des Régions et Jean Saint-Josse se fait fort de dénoncer le modèle urbain dont "le coût économique et humain est considérable"³⁸. Ces prises de positions dénotent un certain régionalisme, dans le sens de l'affirmation d'une volonté de promouvoir les régions dans le domaine socio-économique en s'appuyant et en valorisant le caractère "identitaire" de leurs cultures locales. À ce titre C.P.N.T. s'oppose à la centralisation parisienne propre au modèle français, et par extension il redoute la construction européenne qu'il considère comme "uniformisant". Lutter contre cette uniformisation est un point fondamental de l'action politique du mouvement qui critique les décisions européennes risquant de faire périr certains "savoir-faire" locaux, comme dans le domaine de la production alimentaire. Pour autant, le mouvement ne s'inscrit pas dans une conception régionaliste à connotation autonomiste, l'idée d'unité nationale républicaine étant même reprise dans l'opposition à l'Europe qui, selon C.P.N.T., risque à terme de remettre en question la souveraineté de la France.

La chasse quant à elle est un sujet bien moins abordé dans le discours de C.P.N.T. Jean Saint-Josse indique que les débats sur la défense de la chasse ont fait naître le mouvement qui a ensuite évolué pour investir d'autres champs de réflexions liés à la défense de "la ruralité" dans sa globalité³⁹. En fait la chasse est décrite comme le symbole de "la ruralité" car c'est elle qui est la plus menacée et les difficultés auxquelles elle doit faire face pour se maintenir annoncent les difficultés futures qui toucheront d'autres domaines. Pour Jean Saint-Josse, il est important de réduire la

place qu'occupe la chasse dans le discours du mouvement s'il veut parvenir à faire de C.P.N.T. un mouvement capable de rassembler au-delà de l'électorat chasseur. "La ruralité" englobe donc à la fois une vision de la culture régionale, avec ses savoir-faire et ses traditions locales, mais aussi une idée d'identité qui émane de ces cultures sans pour autant qu'il en résulte un esprit autonomiste, mais au contraire une sorte de soutien du caractère d'unité nationale, car ces différences régionales sont la force de la France.

C.P.N.T. participe à l'élection européenne du 13 juin 1999, sa liste recueille 6,77 % des suffrages exprimés, soit 1 195 727 voix. C'est le meilleur résultat jamais enregistré par le mouvement. L'objectif est atteint : C.P.N.T. obtient six élus au Parlement Européen. Comme le déclare Jean Saint-Josse : "C.P.N.T. est entré dans la cour des grands"⁴⁰.

Le mouvement C.P.N.T. a réussi à s'imposer dans le paysage politique français alors qu'il se définit lui-même comme une formation en dehors des clivages. Mais la défense de la chasse, qui est l'élément fondateur et vital du mouvement, est-elle suffisante pour en garantir la pérennité ? Jean Saint-Josse estime que C.P.N.T. doit s'affirmer comme le représentant de la diversité de la culture rurale et le défenseur des traditions régionales qui sont la force de la France, pour espérer devenir un mouvement capable d'infléchir en sa faveur des décisions européennes et nationales qu'il juge inacceptables. Néanmoins c'est indéniablement parce qu'il a fédéré l'ensemble de la chasse française sous sa bannière que C.P.N.T. est parvenu à dépasser la barre fatidique des 5 % de suffrages exprimés aux dernières élections européennes.

Aussi le mouvement de Jean Saint-Josse est avant tout le mouvement de la défense de la chasse. Réussira-t-il à évoluer comme il su le faire depuis sa naissance en 1989 ? Alors qu'il était surtout le reflet de la contestation des chasseurs du Sud-Ouest envers une directive européenne, il est parvenu à gagner un électorat à l'échelle nationale. En s'appuyant sur l'organisation cynégétique fédérale, C.P.N.T. s'est structuré et s'est développé pour arriver là où beaucoup ne l'attendaient pas. Cependant l'avènement des valeurs de l'écologie (qui ont participé au succès du mouvement en lui

permettant d'avoir des adversaires précis cristallisant tout ce à quoi il s'oppose) sont de plus en plus intégrées dans les valeurs sociales, ceci risque de marginaliser et d'isoler le mouvement dans le rôle du représentant de "l'extrême chasse". De plus le soutien du monde cynégétique fédéral n'est pas inébranlable.

Pour autant, depuis son succès aux élections européennes de 1999 qui lui permet d'envoyer siéger six représentants au Parlement Européen de Strasbourg, le mouvement C.P.N.T. ne peut plus être considéré comme une formation négligeable sur la scène politique française. Ce dernier a démontré qu'il pouvait mobiliser un électorat de plus d'un million de personnes. Qui plus est, rien ne permet d'affirmer qu'il ne possède pas encore une marge de progression : en effet les résultats du scrutin de 1999 soulignent l'enracinement et la diffusion du vote C.P.N.T. Il est probable que le mouvement de Jean Saint-Josse continuera à surprendre à l'avenir, surtout si la question de la chasse reste aussi sensible que durant la décennie passée, ce qui risque d'être le cas, tant la satisfaction de tous les acteurs du débat semble irréalisable : les tensions nées des discussions entourant le vote de la loi chasse en 2000 le confirment. Dans la perspective de cette hypothèse, et bien qu'il n'ait pas participé aux élections municipales de mars 2001, C.P.N.T. pourrait encore jouer un rôle plus que notable au cours des prochaines élections et notamment durant l'année 2004 qui verra se dérouler les élections régionales et européennes, les deux scrutins durant lesquels le mouvement C.P.N.T. a le plus de chances de se faire remarquer. Cela dit, ces possibilités prospectives restent dépendantes de l'action que mènera le mouvement aussi bien dans les Conseils Généraux, où il a des élus, qu'au Parlement Européen, au sein duquel siègent ses six représentants⁴¹.

Frédéric Tignat

Notes

- 1 Il s'agit de la liste Chasse-Pêche-Tradition qui obtint à cette occasion plus de 4 % des suffrages exprimés.
- 2 Directive 79/409/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages.
- 3 B. Traimont, "La chasse à la palombe dans la Lande", *Études rurales*, juillet – août 1992.
- 4 Selon les sociologues, la chasse est fondatrice d'une identité régionale : "L'histoire est invoquée pour justifier une tradition de méfiance envers un pouvoir, dont le lien d'expression pourrait être la chasse". M. Bozon et J.C. Chamboredon, *Éléments d'une sociologie des chasseurs*, Paris, École Normale Supérieure, 1979.
- 5 Déclarations de Jacques Lapeyre, entretien avec l'auteur du 8 avril 2000.
- 6 *Le Monde*, 11 juillet 1989, p. 9.
- 7 Déclaration de Jacques Lapeyre, entretien du 8 avril 2000.
- 8 *Le Monde*, 9 mars 1990, p. 13.
- 9 Déclarations de Jacques Lapeyre, entretien du 8 mars 2000.
- 10 *Le Monde*, 9 mars 1990, p. 13.
- 11 *La Gazette Officielle de la Chasse*, numéro spécial C.P.N.T., supplément numéro 1236.
- 12 *Le Monde*, 26 février 1992, p. 8.
- 13 *La République des Pyrénées*, 11 février 1992.
- 14 *Le Monde*, 26 février 1992, p. 8.
- 15 Le taux de participation est de 68,70 % en 1992 contre 48,8 % en 1989.
- 16 *Le Monde*, 14 octobre 1991, p.10.
- 17 *Ibid.*
- 18 *Ibid.*
- 19 *Le Monde*, 15 janvier 1992, p. 9.
- 20 Déclarations de Jacques LAPEYRE, entretien du 8 mars 2000.
- 21 Déclarations de JP. Urratia (le président de l'Association de Défense des Chasses traditionnelles des Pyrénées-Atlantiques), *La République des Pyrénées*, 3 mars 1992.
- 22 *La Gazette Officielle de la Chasse et de la Nature*, spécial C.P.N.T., numéro 1261.
- 23 J.P. RAFFIN est un ornithologue de renom, maître de conférence d'écologie générale à Paris VII, ancien chasseur, il est également militant du mouvement Les Verts.
- 24 En France les dates de fermeture s'échelonnent jusqu'au 31 mars pour le gibier d'eau ; dans certaines régions comme le Médoc, la chasse dure même au-delà de cette date.
- 25 *Le Monde*, 28 février 1994, p. 1.
- 26 *Le Monde*, 9 février 1994, p. 9.
- 27 *Ibid.*
- 28 *Le Monde*, 15 mars 1994, p. 13.
- 29 Déclarations de Serge CABBANE, entretien avec l'auteur du 4 avril 2001.
- 30 *Le Monde*, 4 mars 1995, p. 9.
- 31 Déclarations de Serge CABBANE, entretien du 4 avril 2001.
- 32 *Le Monde*, 13 février 1997, p. 8.
- 33 *Ibid.*
- 34 Déclarations de Jacques LAPEYRE, entretien du 8 mars 2000.
- 35 *Le Monde*, 16 février 1998, p. 5.
- 36 *C.P.N.T. Infos*, novembre 1998, numéro 4.
- 37 *Ibid.*
- 38 *Ibid.*
- 39 *Ibid.*
- 40 *C.P.N.T. Infos*, juin 1999, numéro 11.
- 41 Ces élus siègent au centre de l'hémicycle, afin de souligner leur indépendance politique, dans le groupe Europe des Démocraties et des Différences, seul groupe "non aligné" du Parlement. *C.P.N.T. Infos*, octobre 1999, numéro 13.